

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 25 juin 2004
(convocation du 14 juin 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
Mme. BRUNET Françoise à Mme. PUJO Colette
M. CASTEL Lucien à M. CASTEX Régis
M. CAZENAVE Charles à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 11 H)
Mme. DARCHE Michelle à M. LOTHaire Pierre
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stephan (à partir de 10 H 45)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. VALADE Jacques
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Miche
Mme. FAYET Véronique à Mme. DESSERTINE Laurence
M. FEUGAS Jean-Claude à M. CHAZEAU Jean
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie (jusqu'à 10 H 55)
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick (à partir de 10 H 45)
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle (à partir de 11 H 00)
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. ROUSET Alain à M. JOUVE Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
M. SIMON Patrick à M. QUANCARD Joël (à partir de 11 H 00)
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elizabeth (jusqu'à 11 H 05)
Mme. WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Régie d'Exploitation des restaurants communautaires- Exercice 2003- Rapport d'activité et compte financier- Adoption.

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération n° 2002/0868 en date du 22 novembre 2002 a créé la régie d'exploitation des restaurants communautaires pour la restauration du personnel et des élus communautaires. Cette régie dotée de l'autonomie financière avec un budget distinct de celui de la collectivité s'est substituée à l'Association de gestion des restaurants du personnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

L'activité, pour cette 1^{ère} année d'exploitation se décompose comme suit :

Nombre de repas servis : 149 201

Nombre de jour d'ouverture : 249

Moyenne de repas/ jour : 600

Le compte financier de la régie dotée de la seule autonomie financière s'établit comme suit :

En charges à : 1 288 438,88 € HT

En produits à : 1 338 540,01€ HT

L'excédent de fonctionnement de 50 101,13 € sera affecté en section d'investissement pour un montant de 49 501,13 € HT, le solde étant repris en section de fonctionnement pour 600 € HT.

Le montant de la subvention d'exploitation versée par le budget principal s'est élevé à 844 170,32 € HT pour une prévision initiale de 1 098 810,77 € HT.

Conformément à la réglementation en vigueur, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs , si tel est votre avis, de bien vouloir arrêter le compte financier de la régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exercice 2003, en adoptant les termes de la délibération suivante :

Vu les dispositions du code des communes et du code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R2221.98,

Vu les décrets et les instructions ministrielles sur la comptabilité publique et notamment l'instruction M14,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation de la régie lors de sa séance du 28 mai 2004,

Vu le budget de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y attachent,

Vu le compte financier préparé par l'agent comptable sur présentation de son Président, le Conseil de Communauté :

- arrête le compte financier de l'exercice 2003 comme suit,

Pour le compte de résultat :

En charges à : 1 288 438,88 € HT

En produits à : 1 338 540,01 € HT

Soit un excédent de fonctionnement de : 50 101,13 € HT

Pour le bilan :

Actif : 939 451,69 € HT

Passif : 939 451,69 € HT

- décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement à raison de :

▪ 49 501,13 € HT en section d'investissement. Cette affectation donnera lieu sur l'exercice 2004 à l'émission d'un titre de recette de 49 501,13 € HT à imputer au compte 1068.

▪ 600,00 € HT à la section de fonctionnement. Ce montant sera repris au budget supplémentaire 2004 au compte 002 « résultat de fonctionnement antérieur reporté ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
6 JUILLET 2004

M. HENRI HOUDEBERT

